

taille, il ny a des bois que dans la profondeur melangez de toutes especes, la pesche a languille y est abondante.

La Seigneurie de Demaure appartient au Seigneur de ce nom, receveur des castors au bureau des fermes a Quebec, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebec, les terres sur le bord du fleuve, du moins la plus grande partie sont fort hautes et ensuittes tres unies en penchant du coste du nordouest ou elles sont assez bonnes et produisent toutes sortes de grains et legumes les bois sont melangez de toutes especes mais plus gommeux que dautres, la pesche a languille s'y fait aussy.

La Seigneurie de Godarville et Fossembault appartient aux heritiers du feu Sr. Peuvret greffier en chef au Conel superieur. Elle fait paroisse avec l'ancienne l'horette, les terres sur le bord du fleuve y sont fort hautes et maigres de couleur rouge astres aussy l'apelle t on Le Cap rouge, et entirant dans la profondeur les terres se plongent du coste du Nordouest ou se forme un plaine qui s'eleve ensuite en pente douce jusques aux montagnes environ quatre lieues dans la plaine, Les terres y sont tres bonnes qui produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, la pesche a languille s'y fait, Les bois y sont melangez de toutes especes, plus de sapinage que d'autres.

Le Seigneurie de Bonhomme appartient au Seigneur de ce nom laboureur qui est encores dans ses bois naturels melangés de toutes especes.

La Seigneurie de Sillery (1) appartient aux P. Jesuittes et comprend quatre paroisses scavoir St. François, Ste Foy, la vieille et nouvelle L'horette, les deux reres font frond sur le fleuve ou les terres sont extrêmement hautes, Cependant sur la hauteur sont unies et descendant en pente donnent jusques a la Riviere St Charles, Elles sont desservies par les prestres du Seminaire de Quebec, les terres y sont mediocrement honnes pour produirent toutes sortes de grains et legumes, il ny a presque plus de bois. le peut qu'il y en reste est sapinage, quelques errables parmis, on commence a y planter des pommiers qui y viennent assez bien, il y a l'Eglise de Sillery bâtie sur le bord du fleuve que les Peres Jesuittes sont obligez dentretenir suivant l'intention du donnataire, sur son frond on fait la pesche a languille.

(1) Basse justice exercee par le Sr. Eymard.